Docusign Envelope ID: 7A25E61C-EA95-8203-810A-96ABE560360E

SCICV 11 CARNOT
Société Civile Immobilière de Construction Vente au capital de 1 000 €
Siège social : 31 rue des Chênes – 92150 SURESNES
RCS NANTERRE 919 279 778

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le treize novembre

Les associés de la SCICV 11 CARNOT, Société Civile Immobilière de Construction Vente au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 € chacune, se sont réunis d'un commun accord, en assemblée générale extraordinaire au siège social 31 rue des Chênes – 92150 SURESNES.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohamed BENALI en sa qualité de gérant de la société.

Le Président constate que sont présents :

- La SAS BEMO INVEST	détenant	500 parts
Représentée par Monsieur Mohamed BENALI		
Numérotées de 1 à 500		
- La SAS JL INVEST	détenant	500 parts
Représentée par Monsieur Jérôme LLOPIS		
Numérotées de 501 à 1 000		
Total		1 000 parts

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

. la feuille de présence de l'assemblée
. le rapport du Gérant
. le projet de cession de parts
. le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. Agrément de la cession des parts de la SAS JL INVEST au profit de la SAS BEMO INVEST,
. Retrait de la SAS JL INVEST,
. Modifications corrélatives des statuts,
. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président rappelle ensuite les termes du projet de rachat des parts de la SAS JL INVEST au profit de la SAS BEMO INVEST.

Le Président donne lecture de son rapport, puis déclare la discussion ouverte.

Personne ne prenant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Paraphe

Docusign Envelope ID: 7A25E61C-EA95-8203-810A-96ABE560360E

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du souhait de la SAS JL INVEST, représentée par Monsieur Jérôme LLOPIS, de céder à la SAS BEMO INVEST, représentée par Monsieur Mohamed BENALI, les 500 parts lui appartenant dans la SCICV 11 CARNOT, déclare autoriser la cession envisagée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du retrait de la SAS JL INVEST, représentée par Monsieur Jérôme LLOPIS, de ses fonctions d'associée au sein de la SCICV 11 CARNOT suite à la cession de l'intégralité de ses parts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

" ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille (1.000) euros.

Il est divisé en mille (1.000) parts d'un (1) euro chacune, de même catégorie, libérées en totalité, numérotées de 1 à 1.000 et attribuées et attribuées en totalité à la SAS « BEMO INVEST » suite à la cession des parts détenues par la SAS JL INVEST en date du 13 novembre 2024."

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Signé par :
DB17983281F842E...

Le Gérant
Monsieur Mohamed BENALI